CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2022 EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice: 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 40 Nb. de représentés : 8 Nb. d'absents : 5 L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 22/1030 :

Plan de numérisation des écoles - Travaux pour la refonte des infrastructures de câblage informatiques des écoles de la Ville de Saint-Pierre

ETAIENT PRESENTS:

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S):

TEVANEE Jean François (par Monsieur VAYABOURY Patrick), FERDE Thérèse (par Madame AHO NIENNE Sandrine), VALY Nazir (par Monsieur OMARJEE Mohammad), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Monsieur Willy), ROUVRAIS Simone (par Monsieur TAN FONTAINE Michel), KHELIF David (par Monsieur BRET Jean Paul), NARIA Olivier (par Monsieur MINATCHY Mariot).

ABSENTS:

MM. ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Michel FON*

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 09 décembre 2022.



Affaire n°22/1030 : Plan de numérisation des écoles - Travaux pour la refonte des infrastructures de câblage informatiques des écoles de la Ville de Saint-Pierre.

Système d'Informations et Développement Numérique Territorial - Direction de la Vie Educative et de l'Administration

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une consultation a été lancée sous la procédure du Marché Adapté pour des « Travaux pour la refonte des infrastructures de câblage informatique des écoles de la ville de Saint-Pierre ».

Un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été envoyé à la publication le vendredi 28 Octobre 2022 au journal local (Le JIR) avec une date limite de remise des offres fixée au Vendredi 18 Novembre 2022.

Les marchés sont conclus pour une durée de 4 ans à compter de leur notification. Les marchés pourront être dénoncés par période annuelle sur décision expresse du représentant de l'Acheteur (1 an à compter de la notification). En cas de dénonciation, le représentant de l'Acheteur devra se prononcer par écrit au moins TROIS (03) mois avant la fin de chaque période annuelle. Ils s'exécutent par émission de bons de commande au fur et à mesure de la survenance des besoins dans la limite du budget. Les marchés sont passés en valeurs sans minimum et avec un maximum sur le fondement des articles R.2162-2 al.2, R.2162-4 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la Commande Publique. Ces derniers ne font pas l'objet d'une décomposition en tranches.

Au vu du rapport d'analyse, le représentant de l'Acheteur a décidé lors de la séance en date du 2 décembre 2022 de choisir au titre de l'« offre économiquement la plus avantageuse », conformément aux critères énumérés dans le règlement de la consultation (La valeur technique (coefficient 60) et la valeur économique (coefficient 40) l'offre suivante:

LOTS N°	Désignation des travaux	Attributaire du marché	Montant minimum sur 04 ans (€ H.T)	Montant maximum sur 04 ans (€ H.T)
1	REFONTE DES INFRASTRUCTURES DE CÂBLAGE INFORMATIQUE DES ÉCOLES DE LA VILLE DE SAINT PIERRE – ZONE GÉOGRAPHIQUE N° 1	PHENIX EXPERT	Sans	1 350 000,00
2	REFONTE DES INFRASTRUCTURES DE CÂBLAGE INFORMATIQUE DES ÉCOLES DE LA VILLE DE SAINT PIERRE – ZONE GÉOGRAPHIQUE N° 2	PHENIX EXPERT	Sans	1 350 000,00

Accusé de réception en préfecture 974-219740164-20221216-22-1030-DE Date de télétransmission : 22/12/2022 Date de réception préfecture : 22/12/2022 Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• DE L'AUTORISER, lui, ou l'élue déléguée ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER les marchés correspondants sur le fondement des conditions qui y sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire (y compris en cours d'exécution, et s'il y a lieu la décision portant résiliation du marché).

P/EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE



